



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

CFA  
de l'Éducation Nationale  
en BOURGOGNE  
GIP-FTLV de BOURGOGNE

Le CFA s'adapte à vos besoins spécifiques.

- 1 FORMATION
- 1 EMPLOI
- 1 SALAIRE

## SITUATION DE HANDICAP ET APPRENTISSAGE



## LE CONTRAT

Le contrat d'apprentissage pour les personnes en situation de handicap (titulaires d'une RQTH - Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)\* est un contrat de travail, sans aucune limite d'âge, qui lie :

- l'employeur,
- l'apprenti.e,
- le centre de formation.

\*Obtenue par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

## L'APPRENTI.E

### Atouts

- Acquérir une expérience professionnelle,
- Associer théorie et pratique,
- Préparer un diplôme ou un titre professionnel,
- Bénéficier de l'accompagnement d'un.e maître d'apprentissage,
- Etre rémunéré.e,
- Bénéficier de la protection sociale, de congés payés et d'aides financières,
- Cotiser pour sa retraite.

### Engagement

- Effectuer les missions confiées par l'employeur en relation avec le métier appris,
- Suivre la formation dispensée par le CFA à l'UFA,
- Se présenter aux épreuves de l'examen.

## LE CFA en chiffres...



339 sessions de formation en apprentissage



78,9% taux de satisfaction globale des apprenti.e.s



85,6% de réussite des apprenti.e.s aux examens 2025



772 apprenti.e.s au 24 novembre 2025

## LES SPÉCIFICITÉS

- Aménagement du poste de travail,
- Activités pédagogiques complémentaires (cours de soutien),
- Personnalisation du parcours de formation,
- Adaptation des conditions de passage aux épreuves d'examen,
- Soutien dans les démarches administratives,
- Aides financières spécifiques pour l'apprenti.e et l'employeur.

## LA RÉMUNÉRATION

Des aides financières peuvent être proposées pour les personnes titulaires d'une RQTH.

Des majorations en fonction des conventions collectives sont possibles.

En 2025, le SMIC est de 1 801,80€ (montant mensuel pour 35 heures de travail par semaine, soit 151,67 heures par mois).

## APPRENTISSAGE ET HANDICAP

2025 - 2026 : 14 apprenti.e.s en situation de handicap (RQTH) sont accompagné.e.s au CFA de l'Education nationale en Bourgogne.

## AIDE SPÉCIFIQUE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

Pour l'embauche d'un.e apprenti.e en situation de handicap, l'aide unique est de 6 000 €.

Tout employeur peut bénéficier d'aides financières en cas d'embauche d'un.e salarié.e handicapé.e. La demande est à faire à l'Agefiph\* de votre région : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

\*Association de Gestion du Fonds pour l'insertion professionnelle des Personnes Handicapées

## RÉFÉRENT HANDICAP

Une référente handicap formée est présente au CFA pour vous accompagner :

03 80 44 87 77

[referent-handicap-cfa@ac-dijon.fr](mailto:referent-handicap-cfa@ac-dijon.fr)

## Devenir apprenti.e

au CFA de l'Éducation nationale en Bourgogne

- Télécharger la procédure d'inscription et le dossier de candidature sur [www.cfabourgogne.com](http://www.cfabourgogne.com)
  - Retourner le dossier dûment complété au CFA.
  - Faire remplir à son futur employeur la déclaration d'intention d'embauche et la retourner au CFA.
- Le CFA propose un accompagnement individualisé à chaque apprenant.e en situation de handicap et des locaux adaptés. Contactez-nous pour être en relation avec notre référent handicap pour étudier la faisabilité de votre projet.

## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui s'adresse aux personnes âgées de 16 à 30 ans (sauf directive contraire).

Au titre du contrat de travail l'apprenti.e bénéficie des mêmes droits que les autres salariés (congés, protection sociale, ...).

Le contrat d'apprentissage est une modalité de formation qui représente une réelle opportunité d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études.

### La rémunération

Le/La salarié.e en apprentissage perçoit une rémunération qui correspond à un pourcentage du SMIC (ou du minimum conventionnel de branche) calculé en fonction de son âge et du diplôme visé.

#### TU AS MOINS DE 18 ANS



#### TU AS ENTRE 18 ET 20 ANS



#### TU AS ENTRE 21 ET 25 ANS



#### TU AS 26 ANS ET PLUS



Accéder au simulateur de calcul de rémunération sur :

[www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)

*Renseignez-vous*  
auprès du CFA de l'Education  
**nationale en Bourgogne**

Tél. 03 80 44 87 77

[cfa@ac-dijon.fr](mailto:cfa@ac-dijon.fr)

SIEGE

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE DIJON  
2 G RUE GENERAL DELABORDE  
BP 81921  
21019 DIJON CEDEX

ACCUEIL DU PUBLIC & BUREAUX

3 AVENUE ALAIN SAVARY  
21000 DIJON

Accueil téléphonique assuré du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h.

*Retrouvez-nous sur :*

[www.cfabourgogne.com](http://www.cfabourgogne.com)

